



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
YONNE NORD**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2025

N°2025-02

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 3 avril, à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN, Président du CIAS.

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Étaient présents : Mmes Laurie COUTOULY, Anne-Marie GUIBBAUT, Dominique SINEAU et Catherine VERNE et Mrs Jean-François COUY, Lucien SALE, Thierry SPAHN et Mr François SYLVESTRE

Absente : Mme Stéphanie DUVAL

Lesquels peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Approbation du compte administratif 2024 du budget CIAS de la Communauté de Communes Yonne Nord

Le Conseil Communautaire, vu

- Le code général des collectivités territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la détermination et à la reprise des résultats,
- Le compte administratif présenté en annexe,
- La délibération n° 2025-01 du conseil communautaire adoptant le tableau des résultats relatifs au compte de gestion 2024 présenté par le Comptable Public :

Considérant que le compte administratif 2024 présenté est conforme au compte de gestion du Comptable public

Après en avoir délibéré et que le Président se soit retiré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le compte administratif 2024 du Budget CIAS de la Communauté de Communes Yonne Nord conformément au tableau suivant :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Sens le 15 avril 2025 et de sa publication légale le 15 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

		CIAS
Comptabilité		
Dépenses	Fonctionnement	57 895,44 €
	dont rattachements	
Recettes	Fonctionnement	59 850,00 €
	dont rattachements	
	Résultat exercice	1 954,56 €
	Résultat antérieur	3 471,36 €
	Résultat de clôture	5 425,92 €
Dépenses	Investissement	- €
Recettes	Investissement	- €
	Solde invt	- €
	Solde antérieur	1 060,95 €
	Solde de clôture	1 060,95 €
Resultat global exercice		1 954,56 €
Resultat global clôture		6 486,87 €
Restes à réaliser		
Dépenses	Fonctionnement	
Recettes	Fonctionnement	
Dépenses	Investissement	
Recettes	Investissement	
Resultat global clôture avec FAR		6 486,87 €

- Excédent de fonctionnement de clôture de **5 425,92 €**
- Excédent d'investissement de clôture de **1 060,95 €**

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance
François SYLVESTRE



Le Président
Thierry SPAHN

